



Délibération n°5	Conseil Municipal du 15 Décembre 2022		
Direction des Finances	Domaine de compétence : 7.1 – Décisions Budgétaires		
<p>Le Lundi cinq décembre deux mille vingt deux à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Franck TINDILLER.</p>			
<table border="1"> <tr> <td> <p>Date de convocation : 05/12/2022 Membres présents : 20 Membres ayant donné pouvoir : 9 Membre(s) excusé(s) : 2 Membre(s) non excusé(s) : 2 Nombre de votants : 29</p> <p>Arrivée de Madame DUFOUR Lyliane et Madame NEMPONT Marine à 18 h 45</p> <p>Affiché le 19/12/2022</p> </td> <td> <p>Présents : Monsieur Franck TINDILLET, Maire, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Nathalie TILLIER, Adjoints, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Andréa ELYSE, Monsieur Adrien BACLET, Madame Marine NEMPONT, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame DELSAUX Dominique à Monsieur Franck TINDILLER, Madame PREUVOST Coralie à Monsieur LANQUETIN Charles, Madame DENEUX Sophie à Monsieur BOUVILLE Jean-Pierre, Madame BOUTOILLE Josiane à Madame BEURAIN Christelle, Monsieur CADET Frédéric à Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur HURTREL Grégory à Monsieur Adrien BACLET, Madame Aurore WACOGNE à Madame Nathalie TILLIER, Monsieur BAILLET Robert à Monsieur BAILLET Sébastien, Madame Gosselin Justine à Madame NEMPONT Marine</p> <p>Absent (s) excusé (s) : Monsieur LAMOUR Jean-Pierre, Madame GOLDSTEIN Anne-Marie</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Xavier BRASSART</p> <p>Arrivée de Madame DUFOUR Lyliane et Madame NEMPONT Marine à 18 h 45</p> <p>Votants : 29</p> <p>Secrétaire de séance : Madame ELYSE Andréa</p> </td> </tr> </table>		<p>Date de convocation : 05/12/2022 Membres présents : 20 Membres ayant donné pouvoir : 9 Membre(s) excusé(s) : 2 Membre(s) non excusé(s) : 2 Nombre de votants : 29</p> <p>Arrivée de Madame DUFOUR Lyliane et Madame NEMPONT Marine à 18 h 45</p> <p>Affiché le 19/12/2022</p>	<p>Présents : Monsieur Franck TINDILLET, Maire, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Nathalie TILLIER, Adjoints, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Andréa ELYSE, Monsieur Adrien BACLET, Madame Marine NEMPONT, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame DELSAUX Dominique à Monsieur Franck TINDILLER, Madame PREUVOST Coralie à Monsieur LANQUETIN Charles, Madame DENEUX Sophie à Monsieur BOUVILLE Jean-Pierre, Madame BOUTOILLE Josiane à Madame BEURAIN Christelle, Monsieur CADET Frédéric à Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur HURTREL Grégory à Monsieur Adrien BACLET, Madame Aurore WACOGNE à Madame Nathalie TILLIER, Monsieur BAILLET Robert à Monsieur BAILLET Sébastien, Madame Gosselin Justine à Madame NEMPONT Marine</p> <p>Absent (s) excusé (s) : Monsieur LAMOUR Jean-Pierre, Madame GOLDSTEIN Anne-Marie</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Xavier BRASSART</p> <p>Arrivée de Madame DUFOUR Lyliane et Madame NEMPONT Marine à 18 h 45</p> <p>Votants : 29</p> <p>Secrétaire de séance : Madame ELYSE Andréa</p>
<p>Date de convocation : 05/12/2022 Membres présents : 20 Membres ayant donné pouvoir : 9 Membre(s) excusé(s) : 2 Membre(s) non excusé(s) : 2 Nombre de votants : 29</p> <p>Arrivée de Madame DUFOUR Lyliane et Madame NEMPONT Marine à 18 h 45</p> <p>Affiché le 19/12/2022</p>	<p>Présents : Monsieur Franck TINDILLET, Maire, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Nathalie TILLIER, Adjoints, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Andréa ELYSE, Monsieur Adrien BACLET, Madame Marine NEMPONT, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame DELSAUX Dominique à Monsieur Franck TINDILLER, Madame PREUVOST Coralie à Monsieur LANQUETIN Charles, Madame DENEUX Sophie à Monsieur BOUVILLE Jean-Pierre, Madame BOUTOILLE Josiane à Madame BEURAIN Christelle, Monsieur CADET Frédéric à Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur HURTREL Grégory à Monsieur Adrien BACLET, Madame Aurore WACOGNE à Madame Nathalie TILLIER, Monsieur BAILLET Robert à Monsieur BAILLET Sébastien, Madame Gosselin Justine à Madame NEMPONT Marine</p> <p>Absent (s) excusé (s) : Monsieur LAMOUR Jean-Pierre, Madame GOLDSTEIN Anne-Marie</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Xavier BRASSART</p> <p>Arrivée de Madame DUFOUR Lyliane et Madame NEMPONT Marine à 18 h 45</p> <p>Votants : 29</p> <p>Secrétaire de séance : Madame ELYSE Andréa</p>		
Objet : Budget Ville – Décision Modificative n°2			
Rapporteur : Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoint			
Synthèse de la délibération :	Décision modification n°2 – Budget Ville		

Vu le Code Général des Collectivités territoriales

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 et notamment l'article 5 – Annexe 2

Vu la délibération n°5 du 12 Avril 2022 approuvant le Budget Primitif 2022 du Budget Principal de la Ville

Vu la délibération n° du 15 Décembre 2022 relative à la valorisation des travaux en régie.

Vu l'avis conforme de la commission n°2 « Piloter un service public de qualité » en date du 5 Décembre 2022

Considérant que les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'années après le vote du budget Primitif à des ajustements comptables en autorisant des nouvelles dépenses et recettes qui modifient les provisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du budget Primitif,

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements de crédits pour le montant des travaux de régie 2022.

Considérant les avenants aux marchés concernant la rénovation énergétique de la mairie.

Considérant la nécessité de prendre en compte l'annulation d'un titre sur exercices antérieurs.

Considérant la nécessité d'ajouter les crédits des charges à caractère générale.

Il convient de modifier les crédits budgétaires sur le budget 2022 comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT			
<u>Dépenses de Fonctionnement</u>		<u>Recettes de Fonctionnement</u>	
023 - Virement à la section d'investissement	39 955.97	Article 722/042 - Productions immobilisées (travaux en régie)	39 955.97
SECTION INVESTISSEMENT			
<u>Dépenses d'investissement</u>		<u>Recettes d'investissement</u>	
21312 / 040 -	23 737.79	021 - Virement à la section d'investissement	39 955.97
21351 / 040 -	16218.18		

<u>Chapitre</u>	<u>Article</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant</u>
<u>Section Dépenses d' Investissement</u>			
23	2313	Construction	45 000.00 €
21	21321	Immeuble de rapport	- 45 000.00 €

<u>Chapitre</u>	<u>Article</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant</u>
<u>Section Dépenses de Fonctionnement</u>			
67	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	4 600.00 €
65	65748	Subvention fonctionnement aux personnes de droit privé	- 4 600.00 €

<u>Chapitre</u>	<u>Article</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant</u>
<u>Section Recettes de Fonctionnement</u>			
74	74788	Autres dotations	42 510.00 €
<u>Section Dépenses de Fonctionnement</u>			
011	60612	Energie - électricité	20 000.00 €
011	60611	Eau et assainissement	10 000.00 €
011	60621	Combustibles	12 510.00 €

<u>Chapitre</u>	<u>Article</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant</u>
<u>Section Dépenses de Fonctionnement</u>			
011	6042	Achats de prestations de service	24 000.00 €
011	60621	Combustibles	13 500.00 €
011	611	Contrat de prestation de service	27 180.00 €
011	6132	Location immobilière	20 000.00 €
011	61551	Matériel roulant	22 000.00 €
011	6156	Maintenance	29 616.87 €
011	6232	Fêtes et cérémonies	20 000.00 €
011	6262	Frais de télécommunication	20 000.00 €
011	615221	Bâtiments publics	12 720.00€
011	61521	Terrains	20 000.00 €
65	65748	Subventions de fonctionnement aux personnes de droits privé	- 15 400.00 €
65	65132	Bourses	- 15 000.00 €
65	65311	Indemnités de fonction	- 5 000.00 €
65	65313	Cotisation retraite	- 3 000.00 €
65	657382	Subvention organismes publics divers	- 67 398.02 €
65	65821	Déficit des budgets annexes à caractère administratif	- 103 218.85 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'approuver ces modifications

La délibération est adoptée par 28 voix pour et 1 contre.

Vu pour être affiché le 19 décembre 2022 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Francis JINDILLER



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.